

DEBUCHY Valérie, IGEN, doyenne du groupe EPS

Programmes d'EPS et parcours de formation de l'élève

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai répondu favorablement à l'invitation de l'AEPS, car la thématique générale de la biennale «*Pour que les élèves apprennent en EPS ! Quels repères et quels parcours de formation ?*» est bien évidemment au cœur des réflexions du groupe EPS de l'inspection générale. Je tiens donc à remercier particulièrement François Lavie, président de l'AE-EPS, de m'avoir sollicitée pour donner le point de vue de l'inspection générale, en vue d'alimenter les débats autour de la problématique de cette 2^{ème} biennale.

Le titre de mon intervention «*Programmes EPS et parcours de formation de l'élève*» est suffisamment large pour me permettre d'aller au-delà de ce qu'il pourrait circonscrire. A cet égard, j'ai pu échanger à Vichy en juin dernier avec François Lavie et les représentants de l'AE-EPS présents, autour des enjeux qui pèsent sur l'EPS et sur la profession ; nous venions de changer de gouvernement et de ministre, et j'évoquais déjà en aparté la nécessaire mise en perspective avec ce nouveau contexte politique.

A l'heure où j'écris ce texte, et à l'aune de la récente attribution des JO 2024 à la ville de Paris dont les incidences vont être multiples, l'histoire reste à écrire pour transformer cette formidable victoire en une opportunité pour l'EPS...

Mon intervention sera conçue pour partager avec les professionnels de l'EPS présents, les préoccupations et les priorités d'action de l'IGEPS ; elle sera également, autant que possible, adossée aux orientations et aux priorités ministérielles qui, dès cette rentrée :

- imposent des «*inflexions*» à la réforme de la scolarité obligatoire,
- mettent en chantier des réformes, et non des moindres, concernant notamment la gouvernance du système éducatif, la culture de l'évaluation, l'autonomie des établissements, la réforme du baccalauréat, la formation des enseignants (qu'il faut coupler dorénavant au volet accompagnement du PPCR), l'évolution du rôle des cadres (chefs d'établissement et inspecteurs), etc.

Au regard de la thématique de la biennale, je ferai également un point rapide sur la mise en œuvre des réformes engagées au cours du mandat précédent, notamment ces deux dernières années qui ont été marquées par un effort sans précédent d'accompagnement et de formation des enseignants : sur la réforme de la scolarité obligatoire, sur les évolutions du collège et surtout sur les nouveaux programmes publiés fin en novembre 2015. Ce point rapide est nécessaire pour s'inscrire dans une dynamique, pour essayer de dresser un état de la mise en œuvre effective de ces réformes en EPS, et évoquer ce qui du point de vue de l'IGEPS constitue en cette rentrée, et pour quelques années, des axes de progrès et d'accompagnement.

Je le disais déjà dans l'interview que j'ai donné à la revue EPS (Revue EP.S. n° 372-octobre 2016) : «*Les programmes de 2008 ont indéniablement fait progresser la profession. À l'aune des nouveaux programmes de 2015, moins prescriptifs, il semble que le deuil des «*compétences attendues par APSA*», définies nationalement, ait du mal à se faire... Nous sommes pourtant convaincus*

*que les enseignants d'EPS sont armés pour faire des choix et fonder leur enseignement dans le cadre plus général défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCC), véritable «*programme des programmes*». Nous faisons une grande confiance aux équipes EPS pour exploiter cette marge d'autonomie, pour proposer un enseignement de l'EPS en phase avec leurs ressources et contraintes locales et assurer une cohérence de leur enseignement. Certains retours d'académies et d'équipes pédagogiques sont d'ores et déjà très prometteurs et porteurs d'innovations pour l'EPS. Tant au niveau national qu'avec les IA-IPR EPS en académie, cet axe est bien notre priorité de travail pour cette année scolaire.*

Enfin, nous savons que la question trop longtemps différée de l'évaluation des acquis des élèves, et de la validation du SCCC, sera un des points forts de notre accompagnement. En particulier, nous sommes vigilants et suivrons de près le déploiement de l'application du livret scolaire unique (LSU), et surtout sa mise en œuvre dans les collèges : en effet l'outil technique devant être au service de l'ambition portée par la refondation en matière de changement des pratiques évaluatives, nous veillerons, pour ce qui est de l'EPS au moins, qu'il ne soit pas «*détourné*» de sa fonction qui doit demeurer le suivi des acquisitions progressives des élèves et la validation du niveau de maîtrise du SCCC, conformément au décret du 31 décembre 2015.»

Ces priorités et chantiers restent d'actualité, en cette rentrée, avec plus ou moins d'acuité.

Durant toute la scolarité obligatoire, une EPS véritablement «*soclée*», complète et équilibrée : quel cadrage national ? Quel accompagnement académique et/ou de proximité ?

La logique curriculaire et le SCCC comme programme général de la scolarité obligatoire imposent un changement de paradigme qui s'opère à deux niveaux :

1) Confiance et responsabilisation des acteurs locaux : une grande marge de manœuvre est accordée aux équipes sur le plan local pour élaborer les parcours et l'offre de formation, «*le curriculum local*» répondant

aux besoins de leurs élèves et adapté à leurs contraintes et ressources. Concrètement cela reconnaît le niveau de recrutement et de qualification des enseignants, capables de concevoir leur enseignement au regard des objectifs

fixés nationalement, invite au renforcement du travail en équipe et se traduit par la fin du pilotage des contenus par la certification.

2) Un cadrage national reposant sur deux éléments essentiels : des contraintes programmatiques (les 4 champs d'apprentissage « traversés » durant chaque cycle); des

attendus de fin de cycle (par champ d'apprentissage) et de fin de scolarité obligatoire (attestation de maîtrise du SCCCC).

Concevoir et mettre en œuvre pour les élèves des parcours de formation : un « curriculum local de formation » respectueux des exigences nationales et adapté aux contraintes et ressources locales ?

Dans le préambule des programmes EPS, pour chaque cycle, une contrainte programmatique s'impose aux équipes : « *L'EPS propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires* ».

Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice,

méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées.

Chaque cycle des programmes (cycle 2, 3, 4) doit permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage. À l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves et aux ressources et contraintes locales.

Les marges de manœuvre laissées aux équipes EPS, dans l'élaboration d'un « curriculum local de formation », sont vraiment le parti pris et le « marqueur » de ces nouveaux programmes ; même si nous avons pu entendre les réserves relatives au « manque de cadrage national » et à la disparition des compétences attendues dans l'APSA définies nationalement.

La question des repères de progressivité, de l'étayage et de l'évaluation des acquisitions des élèves est un axe majeur de travail

Les attendus de fin de cycle, par champ d'apprentissage, sont clairement définis et « gravés dans le marbre » des programmes. Le cadrage national est bien là, et n'est pas négociable. Ce qui reste de l'initiative et donc de la responsabilité des enseignants, c'est :

- d'élaborer un parcours de formation sur 3 ans, en programmant les APSA les plus pertinentes pour répondre aux besoins de leurs élèves et leur garantir le niveau de maîtrise attendu en fin de cycle ;
- de définir les acquisitions attendues à la fin des séquences d'apprentissage, dans les différentes APSA support ;
- de valider le niveau de maîtrise de ces acquisitions par les élèves ;
- de contribuer à la validation du niveau de maîtrise du SCCCC.

À toute fin utile et pour rappel, il me paraît important de préciser que ce n'est pas l'inspection générale qui a écrit les nouveaux

programmes d'EPS, même si elle a pu être consultée par le CSP, au même titre que d'autres acteurs de l'EPS (dont l'AE-EPS). C'est le choix du CSP, entériné par la ministre : faire en sorte que les équipes d'établissement puissent déterminer plus précisément les contenus d'enseignement (et s'assurer qu'ils sont effectivement intégrés par les élèves) en fonction des réalités locales, des besoins des élèves. Dans la logique du SCCCC, l'accent est moins porté sur les contenus enseignés que sur les apprentissages réels des élèves. Et surtout, il s'agit de reconnaître le travail de mise en œuvre effectué par les enseignants, individuellement ou collectivement, dans les écoles et les établissements. Les programmes leur laissent explicitement des marges d'initiative pour leur permettre d'exercer en toute responsabilité leur compétence professionnelle et de mettre en œuvre leur enseignement de la façon la plus pertinente.

Les attendus de fin de cycle définissent

ce que les élèves doivent avoir acquis à la fin du cycle. Ces attendus déclinent et explicitent les compétences générales EPS en lien avec un contexte spécifique d'expression et de réalisation : les champs d'apprentissage. Les attendus de fin de cycle de chacun des champs d'apprentissage peuvent articuler différentes compétences générales.

Les attendus de fin de cycle, par champ d'apprentissage, sont « la ligne de mire » des enseignants à partir de laquelle ils vont ordonnancer les séquences d'apprentissage afin d'amener, en trois ans, tous leurs élèves à maîtriser les attendus de fin de cycle des 4 champs d'apprentissage ; et en neuf ans, maîtriser les attendus de fin de scolarité obligatoire.

Rappelons ici que les trois cycles (C2, C3 et C4) couvrent l'ensemble de la scolarité obligatoire, et que les programmes sont dorénavant « soclés » et « cyclés », formant un curriculum progressif de formation sur neuf ans.

La réécriture des projets pédagogiques EPS qui articulent compétences générales/ domaines du SCCCC / champs d'apprentissage / attendus de fin de cycle / « bains révélateurs » des acquisitions des élèves : de la formalisation à la mise en œuvre effective

Les cinq compétences générales EPS traduisent les enjeux disciplinaires et la contribution spécifique et originale de l'EPS aux cinq domaines du socle commun (c'est-à-dire une contribution que peuvent difficilement apporter les autres disciplines) du fait de son ancrage dans l'éducation des corps. Les trois ou quatre items qui spécifient chacune de ces compétences diffèrent selon les cycles et expriment l'enjeu de développer et enrichir ces compé-

tences tout au long des cycles.

Ces compétences générales ne sont pas évaluées en tant que telles (leur degré de formulation est trop large pour cela) mais sont appréciées à travers les attendus de fin de cycle spécifiés pour chacun des champs d'apprentissage. Ces attendus peuvent combiner différentes compétences générales et témoignent de la manière dont ces compé-

tences générales se concrétisent dans différents types d'expérience à vivre en EPS et dans la pratique sportive.

Désormais, ces compétences générales offrent des ancrages pour inscrire le projet pédagogique EPS dans les enjeux du projet d'établissement en facilitant la détermination de « majeures » dans le parcours de formation en EPS en fonction des priorités des établisse-

ments et des besoins des élèves. Les compétences générales EPS n'intègrent pas toutes les contributions possibles de l'EPS au socle, et notamment des contributions que partage l'EPS avec d'autres disciplines telles que, par exemple, l'apport à la maîtrise de la langue française. La contribution de l'EPS au socle peut ainsi déborder la formulation de ces cinq compétences. Celle-ci est à spécifier selon les contextes locaux et les priorités des projets d'établissement.

Enfin mon intervention dépassera le « zoom » sur la scolarité obligatoire, pour élargir la réflexion sur un certain nombre de points, que l'inspection générale EPS a inscrit dans sa « feuille de route » ; ces sujets de réflexion et de travail, qui définissent des enjeux pour la discipline, méritent d'être partagés et discutés, sachant que certains d'entre eux risquent d'être activés très fortement au regard des priorités et annonces ministérielles :

- Si les bénéfices de la pratique physique et sportive, en matière de santé et de cohésion sociale sont indéniables, l'EPS est-elle suffisamment engagée dans la lutte contre

le décrochage de la pratique physique et sportive de l'élève : en EPS d'abord, mais aussi dans le cadre du sport scolaire et dans le cadre hors scolaire ?

- L'EPS, discipline d'enseignement obligatoire de la maternelle au Bac, garantit-elle à tous les élèves les acquisitions fondamentales ? S'intéresse-t-elle suffisamment aux élèves en difficulté et/ou à besoins spécifiques ? L'EPS peut-elle objectiver le niveau de pratique physique et sportive des élèves qui lui sont confiés ? Quelles analyses peut-on faire des résultats aux examens en EPS ?
- Des programmes soclés et cyclés, un cycle 3 qui enjambe l'école et le collège, un continuum progressif de formation sur 9 ans, qui se heurtent à de nombreux freins en matière de continuité école - collège : la mise en œuvre effective des 2h45 d'EPS dans le 1^{er} degré n'est-elle pas la priorité absolue ?
- La cohérence et la continuité du parcours de formation de l'élève, de la maternelle à la terminale ? (et au-delà ?) Comment garantir une équité de l'offre de formation sur l'ensemble des territoires ? La question

des programmes d'EPS est à interroger : ceux de la scolarité obligatoire, au regard des programmes du lycée qui demeurent inchangés, au risque de voir apparaître une « fracture culturelle » entre enseignants du collège et du lycée.

- A l'aune de la réforme de la scolarité obligatoire et en vue d'une concertation sur la réforme du baccalauréat, quel rôle doit jouer le lycée, et donc l'EPS au lycée ? Vers de nouveaux programmes EPS ? Quels prérequis valider au lycée en vue d'une poursuite d'études vers les « métiers du sport » ?

En conclusion, et en corollaire de ces problématiques, j'ouvrirai des pistes en matière de formation des enseignants ; un temps d'échanges est prévu, à l'issue de mon intervention, pour préciser certains points ou évoquer un sujet non abordé. Sachant que le programme de cette biennale, qui alterne conférences et interventions, avec illustrations vidéos très concrètes par des enseignants en prise avec la réalité de l'enseignement de l'EPS, devrait offrir un spectre large de traitement de la thématique proposée.